

CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT

Entre :

M./Mme.
adresse

ou

<dénomination sociale, préciser la forme juridique>

Immatriculation <lieu>, sous le numéro <préciser>

Dont le siège social se trouve <adresse complète>

Et représentée par <préciser l'organe représentant la société, ou la personne et sa qualité>

Ci-après dénommée « l'ABONNE »

D'UNE PART,

et :

L'URPS ML Aquitaine, Limousin Poitou-Charentes, association régie par la loi du 1er juillet 1901, N°SIRET 81802116400012, ayant son siège au 105 rue Belleville, CS 71241, Bordeaux, représentée par son Président, Monsieur le Docteur Philippe Arramon-Tucoo,

Ci-après dénommée « le PRESTATAIRE »

D'AUTRE PART.

PREAMBULE :

- Les Unions Régionales de Professionnels de Santé sont régies par la loi du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, dite « loi Hôpital, patients, santé et territoire », ou « loi Bachelot », et le décret n° 886 du 9 mai 2017.

- Parmi leurs missions, les URPS concourent à la promotion de la santé publique et à l'éducation thérapeutique. Elles mettent notamment en œuvre un programme de déploiement de **systèmes de communication et d'information dans le domaine sanitaire**.

- Les présentes Conditions générales d'abonnement décrivent les modalités selon lesquelles l'URPS Médecins libéraux Nouvelle Aquitaine met à disposition des praticiens une offre de programmes audiovisuels destinée à une diffusion dans les salles d'attente et lieux d'accueil de la patientèle des médecins libéraux de la Région.

DECLARATION PREALABLE :

- L'URPS Médecins libéraux Nouvelle Aquitaine souhaite développer un outil à l'usage des patients afin de leur diffuser des contenus vidéo par le biais d'une chaîne télévisuelle d'informations et de prévention en matière de santé. Les présentes Conditions générales d'abonnement mettent en œuvre un Service qui entre dans le cadre de la mission des URPS, visée ci-dessus. L'URPS Médecins libéraux Nouvelle Aquitaine, dans la mise à disposition du programme de MED+TV ne poursuit aucun but commercial et ne tire aucun bénéfice propre.

- L'URPS Médecins libéraux Nouvelle Aquitaine s'abstient de toute relation commerciale et fait appel à des Opérateurs tiers pour la mise en œuvre technique de la diffusion des programmes entrant dans le cadre de sa mission. Si elle s'appuie sur une architecture technique fournie par la Société RedBox, c'est dans la seule mesure où elle doit recourir à un savoir-faire informatique pour fournir un Service télévisuel. Ce Service d'information et de prévention n'a d'autre finalité que de permettre la réception de contenus d'information et de prévention qui entrent dans la mission institutionnelle de l'URPS Médecins libéraux Nouvelle Aquitaine.

- A ce titre, l'URPS Médecins libéraux Nouvelle Aquitaine fournit et garantit des programmes conformes à sa mission et n'est pas parties aux relations établies entre l'Abonné et la société RedBox.

DEFINITIONS :

Au sens du présent contrat, on entend par :

Boîtier MED+TV : boîtier MX 10 Android contenant les composants permettant la réception de MED+TV.

Contenu(s) : ensemble des programmes diffusés par MED+TV, fournis par le Prestataire et complétés ou modulés par l'Abonné.

Login : code par lequel chaque Abonné s'identifie pour se connecter au Service.

Mot de passe : code personnel de l'Abonné, modifiable par ce dernier, permettant la connexion au Service après identification.

Internet : réseau mondial interconnecté par l'intermédiaire du protocole TC/IP.

MED+TV : chaîne de sensibilisation aux questions de santé administrée par l'URPS Médecins libéraux Nouvelle Aquitaine.

Opérateur tiers : prestataire indépendant intervenant pour la mise à disposition du matériel nécessaire à la réception et à la diffusion des programmes de MED+TV.

Service : fourniture des programmes de MED+TV et fonctionnalités mises à disposition sur le Site.

Site de gestion : plateforme médiatique constituée d'un ensemble de pages et ressources disponibles sur le réseau Internet à l'adresse : MED+TV@urpsml-na.org.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1. – Objet

1.1. NATURE DU SERVICE

MED+TV est une chaîne permettant la diffusion de Contenus relatifs à la santé dans les salles d'attente et espaces communs des cabinets médicaux.

Le Service offert par le Prestataire, aux termes des présentes, comprend la réception des programmes de MED+TV et l'usage des fonctionnalités proposées sur le Site.

MED+TV est accessible par abonnement selon la procédure visée à l'article 2 des présentes.

MED+TV permet à l'Abonné :

- de diffuser des programmes audiovisuels de sensibilisation, d'éducation, d'information et de promotion de la santé fournis par le Prestataire ;
- de créer et de publier du Contenu relatif à des informations portant sur l'activité de son lieu d'exercice ;
- d'utiliser les fonctionnalités d'un Site permettant d'intervenir sur l'ordre de passage des contenus des programmations proposées par le Prestataire

et de gérer les options d'affichage mis à la disposition de l'Abonné.

1.2. DISPONIBILITE DU SERVICE

La diffusion de MED+TV et les fonctionnalités du Site sont assurées 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf opérations de maintenance et de restructuration et sauf indications contrares.

Le Prestataire s'efforce d'assurer, avec ses propres prestataires, la permanence et la continuité du Service susvisé. Il s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaires à la fourniture d'un Service de qualité, et notamment une connexion permanente ainsi qu'un environnement approprié et sécurisé. Il n'est tenu à cet égard que d'une obligation de moyens. Il n'est pas responsable des défaillances éventuelles de son hébergeur.

Pour toute demande d'information, d'assistance à l'exploitation ou de signalement des incidents techniques affectant le Service, l'Abonné peut contacter la société RedBox par téléphone : 0 826 38 99 09 (15cts / min.) du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.

Article 2. – Accès au Service

2.1 RELATIONS ETABLIES SUR INTERNET

L'accès au Service est soumis à l'acceptation, pleine et entière, par l'Abonné, des présentes conditions générales.

Les présentes conditions générales sont mises à disposition sur le Site où elles sont directement consultables. Elles sont rédigées en langue française.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier et de compléter les présentes Conditions générales à tout moment, pour des raisons techniques, juridiques, ou du fait de modifications du Service offert. Toute nouvelle version des présentes sera signalée par l'indication de la date de mise à jour en tête de leur publication sur le Site. L'utilisation des fonctionnalités du Site après toute modification des présentes vaut acceptation de desdites modifications.

2.2 PREREQUIS TECHNIQUES

Tout Abonné ayant un accès à Internet répondant au débit minimum requis peut accéder au Service.

Pour accéder au Service, il faut disposer préalablement :

- d'un accès à Internet par wifi ou câble Ethernet avec un débit minimum de 500 Mo ;
- d'un moniteur ou d'un téléviseur disposant d'une connexion HDMI ;

- d'une prise électrique permettant d'alimenter le boîtier MED+TV et le moniteur ou le téléviseur ;
- d'un boîtier MED+TV ;
- d'un câble HDMI reliant la Redbox au moniteur ou au téléviseur.

Il est rappelé à l'Abonné, qui déclare expressément en avoir connaissance et l'accepter, que le boîtier MED+TV et le câble HDMI sont fournis par la société RedBox dans le cadre de l'exécution d'un contrat distinct. Il est également rappelé à l'Abonné, qui déclare expressément en avoir connaissance et l'accepter, que ce dernier fait son affaire de l'alimentation électrique, de l'accès à Internet et de l'acquisition ou de la location d'un moniteur ou d'un téléviseur.

Les frais afférents aux prérequis techniques ne sont pas pris en charge par le Prestataire et ils incombent à l'Abonné.

2.3 DISPOSITIF DE RECEPTION ET DE DIFFUSION

L'Abonné peut choisir de faire son affaire de l'acquisition et de l'installation du moniteur ou du téléviseur (en veillant à ce que la taille du moniteur ou du téléviseur soit adaptée aux dimensions de la pièce dans laquelle ils seront disposés).

L'Abonné peut aussi choisir, de façon optionnelle, de faire installer l'ensemble par un Opérateur tiers, la société Sulpice TV, spécialisée dans l'équipement audiovisuel des établissements de santé (hôpitaux, cliniques, EPHAD...), aux fins de fourniture, livraison et installation d'un dispositif de réception, sous forme d'achat ou de location. Les informations à cet égard sont disponibles sur le site de l'URPSML, à des fins de réservation <https://www.urpsml-na.org/fr/pages/medplustv>

La facturation sera effectuée par l'Opérateur tiers.

2.4 BOÎTIER MED+TV

Le boîtier MED+TV est un boîtier paramétré qui permet à l'Abonné la réception de MED+TV.

Le boîtier MED+TV est développé, paramétré et mis en vente par un Opérateur tiers, la société RedBox. Il est possible aussi de coupler la fourniture du boîtier MED+TV avec l'installation du dispositif de réception et de diffusion visé à l'article 2.3 des présentes. Les informations à cet égard sont disponibles sur le site de l'URPSML <https://www.urpsml-na.org/fr/pages/medplustv>

La facturation sera effectuée par l'Opérateur tiers.

2.5 ABONNEMENT

Afin de pouvoir accéder au Service, il faut souscrire un abonnement sur le Site.

L'abonnement est ouvert prioritairement à tous les médecins libéraux sur le territoire de la Région Nouvelle Aquitaine, titulaire d'un diplôme d'État de

docteur en médecine enregistré auprès de l'Agence régionale de santé et inscrit à l'Ordre des médecins, généraliste ou spécialiste exerçant en *libéral, seul ou en association avec d'autres praticiens, y compris sous forme de sociétés d'exercice libéral* (SELURL, SELASU, SELARL, SELAS), société civile professionnelle ou société civile de moyens.

L'abonnement est également ouvert aux autres professionnels de santé et notamment aux maisons de santé pluridisciplinaires ainsi qu'aux autres structures sanitaires (centre de santé, établissement de santé) et institutions relevant du système de santé.

L'abonnement est gratuit.

L'abonnement est conclu pour une durée indéterminée. Il peut y être mis fin par l'une ou l'autre des parties selon les modalités fixées par l'article 5 des présentes.

L'abonnement s'effectue au moyen d'un formulaire disponible sur le Site et l'ouverture d'un compte personnel, en suivant l'ensemble des étapes d'enregistrement en ligne.

L'abonnement est strictement personnel ou effectué pour le compte d'une personne morale dûment représentée, et ne peut être effectué pour le compte de tiers. L'abonnement n'est pas non plus autorisé aux anciens Abonnés dont un précédent abonnement a été résilié par le Prestataire en application de l'article 5 des présentes.

L'abonnement suppose l'indication par le praticien de :

- ses nom et prénom ;
- son adresse d'exercice professionnel ;
- son adresse e-mail ;
- son numéro de téléphone.

En cas d'exercice en association, comme indiqué à l'alinéa 2 du présent article, sont indiqués les éléments d'identification de la personne morale souscrivant l'abonnement.

Aussitôt que l'enregistrement a été effectué avec succès, un mail de confirmation est envoyé à l'Abonné à l'adresse mail qu'il a communiquée.

L'abonnement entre en vigueur à la date de l'acceptation de l'offre par l'Abonné. La souscription à l'abonnement permet d'accéder au Service comprenant les Contenus de MED+TV et les fonctionnalités proposées sur le Site dès l'installation du matériel prérequis visé dans l'article 2.2. Les délais indiqués par la Société Redbox sont de trois (3) semaines maximum pour la livraison du Boîtier MED+TV et si l'Abonné choisit de recourir au service proposé par Sulpice TV (articles 2.3 et 2.4 des présentes).

L'accès au Service par chaque Abonné s'effectue via l'Opérateur tiers RedBox et après l'acquisition du Boîtier MED+TV au moyen d'un Login et d'un Mot de passe, à partir de tout terminal numérique fixe ou portable. Ils sont attribués par le Prestataire dans le mail de confirmation d'enregistrement de l'abonnement. Le Mot de passe ainsi communiqué est librement modifiable, s'il le souhaite, par l'Abonné.

L'accès au Service se fait sur la plateforme suivante : <https://webtv.urpsml-na.org/fr/login>

Le Login et le Mot de passe sont fournis par la société RedBox. Ils sont personnels et confidentiels. Ils ne peuvent être utilisés que pour permettre l'accès au Service par l'Abonné et ne peuvent être communiqués à des tiers. L'Abonné est seul et totalement responsable de l'utilisation et de la confidentialité du Login et du Mot de passe. Il devra informer sans délai la société RedBox s'il constate une faille de sécurité liée notamment à leur communication volontaire ou à leur détournement. C'est également la société RedBox qui attribue, sur demande de l'Abonné, de nouveaux Login et Mot de passe. Le Prestataire n'est en aucune façon responsable du dysfonctionnement ou de la rupture de fourniture des programmes de Med+TV en cas de de perte ou d'oubli d'un Login ou d'un Mot de passe.

L'Abonné bénéficie du Service visé à l'article 1 des présentes, comprenant le Contenu de MED+TV et l'accès au site de gestion de contenu webtv.urpsml-na.org/fr/login, à compter de la réception du boîtier MED+TV.

Article 3. – Contenus

3.1 CONTENUS FOURNIS PAR LE PRESTATAIRE

Les Contenus de MED+TV sont sélectionnés par le Prestataire. Ils visent la sensibilisation et l'éducation en matière de santé. Ils peuvent contenir notamment :

- des campagnes de prévention nationales, régionales et locales dans différents domaines (tabac, alimentation, AVC, grossesse et allaitement, alcool, gestion du stress, prévention des chutes, etc.) ;
- Des informations en lien avec la santé concernant le département d'exercice de l'abonné.

S'y ajoutent des informations culturelles et des animations pour les enfants.

Une boucle de diffusion automatique de quarante-cinq (45) minutes est proposée, comprenant des séquences de trente (30) secondes à trois (3) minutes. Le Prestataire effectue une mise à jour trimestrielle avec des nouveaux Contenus.

3.2 CONTENUS PERSONNALISES

L'Abonné peut, grâce à l'interface en ligne de MED+TV, accessible avec l'identifiant et mot de passe, intégrer des animations composées de texte(s) et image(s) relatives à son cabinet et à son exercice professionnel : présentation du ou des praticiens, horaires et jours de consultation et, si besoin, des informations spécifiques sur l'organisation du cabinet ou les modalités de prise en charge.

Grâce à cette interface, l'Abonné peut gérer les différentes zones d'affichage de MED+TV (météo, horoscope, actualité santé, sorties cinéma, etc.).

L'Abonné a également la possibilité de modifier l'ordre de passage des Contenus fournis par le Prestataire ou d'en supprimer certains.

La modification de l'ordre de passage des contenus est annulée à chaque nouvelle programmation des contenus réalisée tous les trois (3) mois par le prestataire, ainsi qu'il est dit à l'article 3.1. des présentes. Seul le contenu personnel de l'Abonné, visé au premier alinéa du présent article, est conservé et doit être repositionné par l'abonné.

L'Abonné peut faire des suggestions relatives aux contenus de la chaîne par message adressé à : MED+TV@urpsml-na.org

Article 4. – Engagements et responsabilités

4.1 ENGAGEMENTS ET RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE

Le Prestataire, en sa qualité d'Union des médecins libéraux de Nouvelle-Aquitaine, s'engage expressément à assurer la conception et l'administration de Med+TV en toute indépendance, et avec un financement assuré sur ses fonds propres issus des cotisations des médecins libéraux.

Le Prestataire garantit notamment l'Abonné de sa totale indépendance à l'égard de l'industrie pharmaceutique et des organismes privés. Il s'engage expressément à ne diffuser aucun message publicitaire et à n'assurer aucune promotion commerciale.

Le Prestataire s'engage à fournir des Contenus qui sont produits et validés par les acteurs de santé, tels que Santé Publique France, Agence Régionale de Santé, Assurance Maladie, Ministère de la santé, associations...

La conception éditoriale, le suivi de l'exactitude et de la pertinence des informations diffusées et les mises à jour du Site sont sous la responsabilité pleine et entière du Prestataire.

Le Prestataire garantit qu'il détient tous les droits afférents au Service, et notamment ceux permettant la diffusion des Contenus qu'il propose sur MED+TV.

Le Prestataire n'est pas responsable d'un retard dans la mise à disposition du Service qui serait occasionnée par le retard d'un opérateur tiers, qu'il s'agisse de la livraison de la Redbox ou de la livraison et l'installation du matériel nécessaire à la réception de MED+TV dans les salles d'attente.

Le Prestataire n'est pas responsable d'une altération ou d'une interruption de la diffusion de MED+TV qui serait due à :

- une défaillance du réseau Internet ;
- une panne ou un dysfonctionnement du matériel de réception et de diffusion installés dans le lieu d'exercice de l'Abonné, dont la responsabilité incombe à l'Opérateur tiers qui les a fournis et/ou installés et qui relève des garanties légales et contractuelles inhérentes au contrat passé par l'Abonné avec lesdits Opérateurs ;
- une panne du Boîtier MED+TV fourni par la société RedBox, dont la responsabilité incombe à cette dernière, Opérateur tiers, et qui relève des garanties légales et contractuelles inhérentes au contrat de vente passé par l'Abonné avec ladite société ;
- à une intervention technique ou une modification opérée par l'Abonné sur le Boîtier MED+TV qui aurait comme effet d'exclure elle-même la responsabilité de l'Opérateur tiers RedBox visée ci-dessus.

4.2 ENGAGEMENTS ET RESPONSABILITE DE L'ABONNE

L'Abonné s'engage expressément à ne créer que des Contenus relatifs à l'activité de son cabinet et à son exercice professionnel, à l'exclusion de tout autre contenu.

L'Abonné s'engage à ne fournir que des Contenus authentiques et assure de leur exactitude. Il s'interdit toute fausse information. De manière générale, il s'engage à veiller à la pertinence des Contenus.

L'Abonné s'engage **expressément** à ne pas fournir d'élément de nature à dévaloriser ou dénigrer l'activité de confrères, de tout professionnel de santé ou de toute entreprise intervenant dans le domaine de la santé. En usant de la possibilité de fournir des informations générales sur Med+TV hors de son lieu d'exercice, il s'engage, pareillement, à ne pas diffuser de messages visant directement ou indirectement des confrères ou professionnels de santé, et s'abstient de valoriser tout exercice au détriment d'autres professionnels de santé.

L'Abonné s'engage à ne pas fournir de contenu à caractère illégal ou inapproprié.

L'Abonné s'engage à ne pas divulguer d'informations personnelles ou permettant d'identifier des

personnes, en lien avec les activités concernés par les Contenus, exception faite des noms utilisés dans le cadre desdites activités, ou exception faite de l'autorisation formelle des intéressés.

L'Abonné garantit qu'il n'utilise pas de contenu en provenance d'autres sites ou fournis par d'autres utilisateurs.

En cas de manquement à ces dispositions, le Prestataire pourra modérer ou supprimer les Contenus. Le Prestataire se réserve également le droit de résilier sans préavis l'abonnement ainsi qu'il est dit à l'article 5 des présentes. Le Prestataire se réserve le droit d'agir à l'encontre de tout Abonné responsable des Contenus incriminés et la possibilité de signaler les éléments de fait aux autorités compétentes.

4.3 FORCE MAJEURE, CAS FORTUIT ET FAIT D'UN TIERS

Le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'un manquement quelconque à ses obligations qui serait dû à un cas de force majeure, à un cas fortuit ou du fait d'un tiers. Tout événement en dehors du contrôle du Prestataire et contre lequel ce dernier n'a pu raisonnablement se prémunir constitue un cas de force majeure, et notamment, sans que cette liste soit limitative : une grève totale ou partielle (en particulier du transporteur), un blocage des moyens de transport, des intempéries, sinistres et catastrophes naturelles, des émeutes ou mouvements populaire, des attentats, etc.

Le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu responsable des inconvénients inhérents à l'utilisation du réseau Internet, et en particulier des ruptures de service, des intrusions extérieures, des virus informatiques introduits sur le Site.

Article 5. – Fin du Service

5.1 ARRÊT D'UTILISATION DU SERVICE PAR L'ABONNE

Le contrat d'abonnement étant conclu pour une durée indéterminée et à titre gratuit, l'Abonné n'est tenu à aucune procédure de résiliation. Il peut choisir à tout moment d'éteindre et désinstaller son Boîtier MED+TV.

Toutefois, dans la mesure où les données à caractère personnel le concernant sont conservées pendant la durée de l'abonnement par le Prestataire, ainsi qu'il est dit à l'article 7 des présentes, l'Abonné qui met fin de son seul fait au Service s'oblige à en informer le Prestataire par lettre recommandée avec avis de réception s'il souhaite que lesdites données ne soient pas conservées. Le Prestataire ne saurait être responsable de la conservation des données à caractère personnel d'un abonné qui ne lui aurait pas signalé qu'il a décidé unilatéralement de ne plus utiliser le Service.

Si l'Abonné choisit de ne plus utiliser le Service, le Boîtier MED+TV ne fait l'objet d'aucun retour et son

achat ne donne lieu à aucun remboursement. Au cas où le matériel de réception et de diffusion est loué par l'Abonné, il lui incombe, s'il le souhaite, de procéder à la résiliation du contrat d'abonnement selon les dispositions dudit contrat.

5.2 RESILIATION DE PLEIN DROIT PAR LE PRESTATAIRE

Le Prestataire peut résilier l'abonnement, sans préavis, en cas de violation des présentes, et notamment en cas :

- de non-respect des prescriptions relatives à la fourniture de Contenus édictées à l'article 3.2 des présentes ;
- de manquement aux engagements de responsabilité prévus à l'article 4.2 des présentes ;
- d'utilisation de l'abonnement pour permettre la réception de tout ou partie des programmes par un ou plusieurs tiers non abonnés.

En cas de résiliation, le paramétrage du Boîtier MED+TV est désactivé et celui-ci ne permet plus la réception de MED+TV. Le Boîtier MED+TV ne fait l'objet d'aucun retour et son achat ne donne lieu à aucun remboursement. Le Prestataire n'est pas responsable des frais occasionnés par l'achat ou la location du matériel de réception et de diffusion qui restent à courir en cas de résiliation pour l'un des motifs imputables à l'Abonné visés ci-dessus.

Article 6. – Propriété intellectuelle

6.1 LICENCE D'EXPLOITATION DE MED+TV

Le Prestataire concède à l'Abonné, à titre non exclusif, le droit de représentation de l'ensemble des Contenus de MED+TV dans les conditions fixées par les présentes, pour une communication au public strictement réservée à la salle d'attente ou dans le lieu d'accueil de son cabinet d'exercice et pour la durée de l'abonnement telle que visée à l'art. 2.5 des présentes.

La présente licence d'exploitation est multipostes, c'est-à-dire accordée sans limitation du nombre de moniteurs ou téléviseurs sur lesquels l'Abonné procède à la diffusion de MED+TV sur son lieu d'exercice. Toutefois, il est expressément indiqué qu'il existe un risque technique de perte de la qualité de diffusion en cas d'utilisation de moniteurs ou téléviseurs en trop grand nombre ou séparés par une trop grande distance de câblage. Le Prestataire ne saurait être tenu d'une quelconque responsabilité en cas de troubles dans la diffusion des programmes sur une pluralité de moniteurs ou téléviseurs, et préconise expressément le raccordement d'un seul écran de diffusion par Boîtier MED+TV.

Tous les Contenus fournis par le Prestataire sont protégés par le droit de la propriété littéraire et

artistique et chaque module vidéo constitue une œuvre audiovisuelle. Les programmes élaborés par le Prestataire, constitués par les boucles de diffusion automatique sont également protégés par le droit de la propriété littéraire et artistique. Il en va de même pour les habillages visuels et le sound design. L'Abonné s'interdit toute diffusion ou réutilisation, totale ou partielle, autre que celle autorisée par les présentes, et par quelque procédé que ce soit, desdits Contenus.

Le Prestataire est titulaire des droits de propriété industrielle et commerciale sur la marque « MED+TV », déposée à l'INPI le 16 avril 2019 sous le n° 19 4 543 866. Toute utilisation de la marque, sans autorisation expresse du Prestataire, est interdite.

6.2 SITE DE GESTION

Le Prestataire est titulaire des droits de propriété littéraire et artistique sur tous les éléments du Site ; il en va ainsi, notamment, des textes, présentations, illustrations et visuels, logos, photographies, designs de pages web, arborescences, mises en forme et en page, etc. Toute reproduction ou représentation, totale ou partielle de ces éléments, sans autorisation expresse du Prestataire, est interdite.

Le nom de domaine <https://webtv.urpsml-na.org/fr/login> a fait l'objet d'une réservation par le Prestataire.

Le Prestataire est propriétaire des éléments du Site tels que les codes informatiques, les interfaces visuelles, les fonctionnalités interactives, les compilations, etc.

Article 7. – Données à caractère personnel

Dans le cadre des présentes relations contractuelles, le Prestataire s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de Données à caractère personnel et, notamment le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (dit RGPD) et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite Loi informatique et libertés).

Il est rappelé que les termes « Traitement », « Données à caractère personnel », « Responsable du traitement » ont le sens qui leur est donné par le RGPD.

L'Abonné est amené à fournir au Prestataire des données à caractère personnel le concernant pour un traitement nécessaire à l'exécution du contrat d'abonnement. Ces données sont visées à l'article 2.5 des présentes. Ces données sont réservées à l'usage interne du Prestataire dans le cadre de la fourniture du Service faisant l'objet de l'abonnement tel qu'il est décrit dans l'article 1 des présentes. Elles ne sont pas communiquées ou cédées à des tiers, à l'exception des cas visés à l'alinéa suivant.

Les données personnelles de l'Abonné sont également destinées aux sociétés Sulpice TV et

RedBox, exclusivement dans le cadre de la fourniture du Service faisant l'objet de l'abonnement tel qu'il est décrit dans l'article 1 des présentes. Il est expressément rappelé que les prestations fournies par Sulpice TV et RedBox, visées aux articles 2.3 et 2.4 des présentes, constituent des contrats autonomes, et que le Prestataire ne transfère aucune donnée à caractère personnel auxdits Opérateurs tiers, lesquels ne sont aucunement sous-traitants de l'URPS au sens du RGPD.

Les données personnelles de l'Abonné, font l'objet d'un archivage électronique par le Prestataire pendant toute la durée de l'abonnement et pendant les durées légales de conservation.

Les données personnelles de l'Abonné sont conservées sur le serveur du Prestataire :

Les données personnelles des abonnés sont conservées sur un serveur dédié du Prestataire chez Online Scaleway:

<https://www.online.net/>

ONLINE

Société par Actions Simplifiée au capital de 214 410,50 Euros

SIREN: 433 115 904 RCS Paris

Siège social : 8 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris, France

VAT number: FR 35 433115904

L'Abonné peut exercer à tout moment les droits relatifs aux données le concernant : droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et droit à la portabilité. L'Abonné exerce ces droits en utilisant :

- son espace personnel sur le Site ;
- un formulaire de contact ;
- un mail adressé à MED+TV@urpsml-na.org ;
- la voie postale à l'adresse : URPS ML NA – 105 rue Belleville – CS 71241 – 33074 Bordeaux cedex.

Article 8. – Dispositions diverses

8.1 INTEGRALITE DU CONTRAT

Si une ou plusieurs stipulations du présent contrat sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations conserveront leur pleine validité sauf si elles présentent un caractère indissociable avec la disposition non valide.

8.2 LOI APPLICABLE

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française. Le tribunal compétent en cas de litige sera celui du lieu de domicile du défendeur ou celui de l'exécution de la prestation et de l'installation.